



**Syndicat Local Pénitentiaire de Surveillant(e)s
et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s**



**CENTRE PÉNITENTIAIRE
DE CHATEAUROUX**

OMAPelle pour se plaindre, mais je m'en fou !

Cher(e)s collègues,

Lors de la première vague de COVID, le SPS avait fait un tract sur le service de l'OMAP et ses **dysfonctionnements**. Il nous a été reproché que ce n'était pas le bon moment, pandémie oblige. De plus les responsables du service ont **réclamé qu'avant de faire un tract, il serait bien de les appeler afin d'instaurer un dialogue et solutionner les problèmes avant** « parce qu'on est de bonne foi, bla, bla, bla, ... ». Aussi, **nous avons laissé plus de 6 mois** au service pour **prouver sa bonne foi**.

Pourtant pour vous, c'est la même musique. Appel, problèmes, plaintes, ... les maux se suivent et se ressemblent. Voici une liste, non exhaustive de ce qui n'a pas changé (mais y a-t-il réellement quelque chose qui a changé?) :

-  **Toujours des mois qui débutent en heures négatives,**
-  **Toujours** plus de 3 jours fait en 12 heures sans respect des 2 RH,
-  **Toujours** un non respect des groupes pour l'attribution des 2eme RH,
-  **Toujours** la non équité des postes à coupures (parloirs, cuisine, promenades, ...) au sein d'une même équipe,
-  **Toujours** des rappels du jour pour le lendemain,
-  **Toujours** des Matin/Nuit/Nuit,
-  **Toujours** des rappels au domicile en toute ignorance du droit au repos,
-  **Toujours** pas prévenu pour les CA non pris (50ème) qui sera perdu par la suite (ce qui n'est pas légal en plus),
-  **Toujours** envoyé baladé verbalement et parfois d'une manière à la limite de la correction,
-  **Toujours** ...

Et toujours le même constat : l'OMAP a autre chose à faire que de faire son job !

Vous l'aurez compris c'est le mot « **toujours** » qui revient. Rien n'a changé et cela malgré une longue période de mise à l'essai de plus de 6 mois (un employeur n'attend pas aussi longtemps avant de vous virer!).

Donc, chers collègues, si vous en avez marre de cet état de fait, de **cette normalité « anormale »**, il ne vous reste plus qu'une chose à faire : Écrivez (**C.R.P., recours administratives, ...**) ! Réagissons ! Ne soyons pas **MOUGEONS !**

Enfin, pour rappel, l'OMAP est un service administratif et, comme tout service administratif, il est soumis au CRPA (Code des Relations entre Public et Administration). Les Surveillants Pénitentiaires sont aussi des usagers du Service Public qui méritent le respect.

Le 24/12/2020, le bureau Local S.P.S.